



Erwan Balanant
Député du Finistère
Commissaire aux Lois

Comité de défense de l'Hôpital de Concarneau

Maison des associations
Rue du Maréchal Foch
29900 CONCARNEAU

Mesdames et Messieurs,

Vous avez souhaité m'interpeller sur le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale pour 2023 et je vous en remercie.

Tout d'abord, vous estimez que la méthode du 49-3 constitue un « passage en force ». Je me permets de vous rappeler que cette disposition est prévue par notre Constitution et a été utilisée à 91 reprises et en majorité par des gouvernements de gauche (56 fois).

En outre, son usage par la Première ministre est, hélas, une suite logique du débat qui s'est instauré dans l'hémicycle, **puisque les oppositions avaient décidé dès le départ, avant même de connaître la nature du Projet de Loi de finances et du PLFSS**, qu'elles voteraient contre et après que la NUPES ait déposé une motion de rejet dès le début de nos débats, afin que notre Assemblée ne puisse même pas discuter du Projet de Loi.

Alors que l'ensemble du texte a été adopté en commission des affaires sociales dans une ambiance de travail relativement constructive, les débats en séance publique ont été marqués par une volonté affichée de rejet total du texte de la part de l'ensemble des oppositions de gauche et du Rassemblement national.

Ainsi, les deux premières parties du projet de loi relatives aux exercices 2021 et 2022 ont été rejetées, notamment suite à l'adoption par les oppositions d'un amendement augmentant artificiellement le budget des établissements de santé **au détriment de la médecine de ville** (plus d'un milliard d'euros).

Sur le fond, ce PLFSS connaît des augmentations inédites !

Le texte met l'accent sur la prévention des maladies tout au long de la vie participant ainsi pleinement de la possibilité pour nos concitoyens de jouir d'une retraite heureuse et en bonne santé, c'est-à-dire d'un niveau de pension maintenu et sans incapacité majeure de santé.

Le Groupe démocrate a par ailleurs constamment alerté le Gouvernement sur le niveau de l'ONDAM (Objectif National de Dépenses d'Assurance Maladie) et les risques liés avec l'inflation et sera extrêmement vigilants quant à son évolution dans les années à venir.

Néanmoins, le niveau de la hausse de l'ONDAM est historique. Il doit permettre la montée en charge des mesures du Ségur notamment s'agissant de l'intéressement collectif (+ 0,3 Md€) dont l'enveloppe totale atteindra en 2023 la cible de 1 Md€. C'est une augmentation historique !

Par ailleurs, la hausse du point d'indice dans la Fonction publique et des revalorisations dans les établissements privés non lucratif et lucratif est dotée de 1,1 Md€).

Enfin, je me permets de rappeler les investissements dont bénéficient les centres hospitaliers de notre territoire au travers du Ségur de la Santé. Ainsi, **nous avons obtenu pour les hôpitaux de Concarneau (11 millions) et Quimperlé (64 millions)** une enveloppe financière inédite qui va permettre des travaux et des investissements importants.

Ces efforts financiers permettront à Quimperlé la reconstruction du pôle hospitalier de la Villemarqué et à Concarneau, la rénovation des urgences et des chambres ; ils constituent une réelle avancée pour l'accès aux soins des habitants du pays de Quimperlé et Concarneau.

Restant à votre écoute, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Erwan BALANANT

